

DÉCISION DU MAIRE

N°2024/DEJ/253

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DEPARTEMENTAL-SOUTIEN AUX PROJETS D'ACCUEIL ET D'ANIMATION POUR LES JEUNES DE 11 A 17 ANS – ANNEE 2024

Nolwenn LE BOUTER, maire de la commune de Nangis,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil municipal n°2020/JUIL/049 en date du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a décidé de déléguer à Madame le Maire, les attributions visées dans l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget communal,

CONSIDERANT la volonté du département d'apporter son aide en faveur de la jeunesse dans les projets développés par les structures qui valorisent l'implication collectives et actives des adolescents,

CONSIDERANT le souhait de l'équipe municipale de demander une subvention pour la réalisation d'aménagement d'une salle dans un quartier sensible et la mise en œuvre d'ateliers créatifs pour que les jeunes s'approprient la salle dans le quartier,

CONSIDERANT que le programme consiste à acheter des tables pliantes, des chaises pliantes et de proposer des ateliers artistiques encadrés par des professionnels pour réaliser une fresque ainsi qu'un projet d'un graff dans la salle,

CONSIDERANT que le financement s'élève à 7 861€ dont 3 000€ par le département, 1 132€ par la commune et 3 729€ par une valorisation de prêt de matériel, de mise à disposition de locaux,

DECIDE

Article 1 : La commune de Nangis sollicite une demande de subvention au département pour la réalisation d'aménagement d'une salle dans un quartier sensible et la mise en œuvre d'ateliers créatifs pour que les jeunes s'approprient la salle dans le quartier.

Article 2 : Approuve le programme d'aide au financement à savoir

- L'achat de tables pliantes
- L'achat de chaises pliantes
- Le financement de prestataires pour l'atelier graff
- Le financement de prestataires pour la confection de la fresque.

Article 3 : Approuve le descriptif de cette opération qui s'élève à 7 861€ TTC.

Article 4 : Dit que le plan de financement s'établit comme suit :

- département : 3 000€
- la commune : 1 132€
- autres (valorisation de prêt de matériel...) : 3 729€.

Article 5 : Dit que cette aide sera versée au crédit du budget au titre des activités jeunesse de la commune.

Article 6 : Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision du maire, publiée sur le site internet de la ville pour une durée de 3 mois à compter de la signature de ladite décision.

Article 7 : Copie de cet acte sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Provins,
- Madame le Receveur Municipal,
- Madame la directrice du service financier,
- Madame la directrice du pôle enfance jeunesse
- Madame la directrice du service jeunesse
- Département 77

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine réunion conformément aux dispositions de la Loi.

Fait à Nangis, le 3 juillet 2024

**Le Maire,
Nolwenn LE BOUTER**



Certifié exécutoire compte tenu de sa
télétransmission en sous-préfecture

Le10. JUIL. 2024

Et de la transmission ou notification et publication

Le10 JUIL. 2024

**Le Maire
Nolwenn LE BOUTER**



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de MELUN dans le respect du délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20240710-DEC-2024-253-AR
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

DOSSIER DE CANDIDATURE

SOUTIEN AUX PROJETS D'ACCUEIL ET D'ANIMATION POUR LES JEUNES DE 11 A 17 ANS

Année 2024

Jury 1er semestre : envoi des dossiers avant le 9 février 2024
Jury 2ème semestre : envoi des dossiers avant le 6 septembre 2024

1_Carte d'identité de la structure

Nom de la structure :

Service jeunesse-mairie de Nangis

But de la structure :

Service public en direction de la jeunesse pour les 11 17 ans. Proposer et organiser des animations socio-éducatives, culturelles et sportives. Le service accompagne les jeunes dans la mise en place de projet. C'est également un lieu d'écoute, d'échanges, de dialogues et de détente.

Contacts

Adresse (siège social): Rue du Maréchal Delattre de Tassigny

Code postal : 77370

Ville : NANGIS

Téléphone :01.64.60.52.00

Adresse mail : contact@mairie-nangis.fr

Site internet :

Responsables juridiques de la structure

Fonction			
Nom & Prénom	LE BOUTER Nolwenn		
Statut	Maire		
Téléphone	01.64.60.52.00		
Courriel	contact@mairie-nangis.fr		

Pour les associations :

Date de création de l'association (loi 1901) :

Date de parution au JO et n° :

Numéro de SIREN :

Nombre de salarié (ETP) :

Quelles sont vos activités et périmètres géographiques d'intervention en Seine-et-Marne ?

Le service jeunesse intervient sur la commune de Nangis. L'accueil est ouvert et accessible à tous les jeunes du territoire de la brie Nangissienne soit 22 communes. Nous proposons des actions hors des murs pour aller vers les jeunes mais aussi les parents pour faire découvrir cet espace dédié à la jeunesse.

Nous travaillons en collaboration avec les associations du territoire.

Le Département de Seine-et-Marne a-t-il, depuis 2019, soutenu des actions proposées par votre structure ?

Année	Nom du projet	Montant de la subvention reçue
2019		
2020	Parc en fête	3000€
2021	Fresque murale	3000€
2022	Festiv été	3000€
2023	Festiv été	3000€

2 _ Récapitulatif des demandes de subvention par projet

Institulé	Montant de la subvention sollicitée
Projet 1 : projet salle saint Exupéry	3000€
Projet 2 : festiv été 2024.....	3000€
Projet 3 :	

3 _ Présentation du projet

L'ensemble des rubriques de présentation du projet est à renseigner le plus précisément possible. Ce document est à dupliquer pour chaque projet présenté.

Intitulé du projet Salle saint Exupéry et le petit prince

Responsable du projet

Nom et prénom : Véronique MASSARE

Fonction : DIRECTRICE du service jeunesse

Téléphone : 01.64.01.27.03/06.85.30.61.60

Courriel : veronique.massare@mairie-nangis.fr

Quels sont les objectifs du projet ?

- créer du lien entre les jeunes de 11 à 17 ans de Nangis
- impliquer les jeunes de 11 à 17 ans
- cohésion de groupe
- vivre ensemble
- changer le regard des autres
- permettre aux jeunes de s'approprier un espace
- favoriser la mixité sociale
- réaliser une œuvre commune

Veillez détailler le contenu et déroulement de votre projet.

Si le projet contient plusieurs actions, il est important de décliner chacune d'entre elles, de faire apparaître leurs transversalités et leur cohérence globale.

- Réhabilitation d'une salle dans le quartier de la Mare aux curées, quartier mal perçu par les Nangissiens.
- Constitution d'un groupe de jeunes adhérents au service jeunesse et des jeunes d'une association du quartier pour les impliquer sur ce projet de réhabilitation.
- Remise en état de la salle avec les jeunes par des travaux de peinture de la salle.
- Faire découvrir aux jeunes l'artiste et l'œuvre en s'appuyant sur les bibliothécaires
- Réalisation d'une fresque autour du Petit prince, de création de mobiles, et d'ateliers d'écriture en sollicitant des associations du territoire et un artiste (rappeur) identifié par les jeunes.
- organiser une inauguration pour valoriser le travail des jeunes et leur implication.

Quel est le public visé par le projet ? (nombre de jeunes, âge, commune(s),...)

Tous les jeunes du territoire notamment sur le quartier de la Mare aux curées mais aussi des jeunes adhérents aux services jeunesse et des autres communes.

Dans quel(s) lieu(x) le projet se déroule-t-il ?

Les actions seront sur différents lieux en fonction de la thématique :

- service jeunesse (salle de Musique) pour les ateliers d'écritures, chant....
- la salle saint Exupéry (à la mare aux curées pour les réalisations de fresques)
- la médiathèque pour la découverte de l'auteur et de l'œuvre

Accusé de réception en préfecture
06/20240710-DEC-2024-253-AR
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

Calendrier du projet

Projection des actions pour l'année 2024.

Les mercredis après-midi.

Certains jours de la semaine dans l'après-midi en fonction des demandes des jeunes et de l'avancée du projet.

Les samedis

Inauguration le samedi 6 juillet.

Veillez décrire l'implication des jeunes dans l'élaboration, le déroulement et/ou le bilan du projet.

Participer aux travaux de peinture

Réfléchir sur l'aménagement de la salle, choisir le mobilier (soit mobilier déjà existant stocker dans les ateliers municipaux et/ou prévoir des achats)

Participer à la confection des fresques et des mobiles, écrire des textes, chants en lien avec l'œuvre.

Participer à l'écriture des règles de vie dans cet espace qui sera un espace partagé.
Définir les créneaux d'occupation de la salle.

Le projet mobilise-t-il des structures et/ou partenaires ?

Structure(s) et partenaire(s)	Implication dans le projet
Association INCIPIT	-participation des jeunes -copilote du projet
Les services de la ville	-communication (valoriser le travail des jeunes) -médiathèque (faire découvrir l'artiste et l'œuvre) -jeunesse (accompagner les jeunes dans le projet et mettre en lien tous les acteurs) -technique (accompagner les jeunes sur la technicité pour les travaux de peinture)
Association « la vieille chouette »	-accompagner les jeunes sur la réalisation de la fresque et de mobiles -faire découvrir différents techniques artistiques

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20240710-DEC-2024-253-AR
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception en préfecture : 10/07/2024

Association MAC	-accompagner les jeunes sur la réalisation d'un graff -faire découvrir différentes techniques artistiques

4 _ Suivi, évaluation et valorisation du projet

Quels seront les outils mobilisés afin d'évaluer le projet ?

Bilan pédagogique, financier et autres indicateurs.

Méthode d'évaluation envisagée et indicateurs :

- Un listing des jeunes présents avec le suivi de leur participation (nombre de jours, implication sur les différents ateliers)
- Temps d'échange avec les jeunes à la fin de chaque séance pour recueillir leur impression
- Réunions avec les différents acteurs du projet ainsi que les élus de la ville.

Objectif visé	Indicateur(s) retenus
Cibler les jeunes	Nombre de jeunes de Nangis par secteur Nombre de filles, nombres de garçons par tranche d'âge. Combien de jeunes iront au service jeunesse après ce projet ?
Proposer un panel d'animation	Implication des jeunes sur les ateliers Qualité des ateliers proposés
Aménager l'espace	Mobilier récupérer Achat de mobilier adapté à l'espace
Communiquer sur le projet	Nombre de partage FB sur le projet Retour des jeunes et des familles

Comment le partenariat du Département sera-t-il valorisé ? (Évènementiel, logo, présence d'élus, documentation...)

Communication sur les Réseaux sociaux. Allocution des élus lors de la journée d'inauguration de la salle. Invitation pour la journée d'inauguration. Logo du département sur les différents supports de communication.

5_ Budget prévisionnel du projet

Observations sur le budget du projet : les travaux de peinture vont être réalisés avec le matériel déjà en stock sur les services techniques. Le choix de la couleur sera choisi parmi les pots disponibles auprès des services techniques afin de limiter les coûts. Les jeunes pourront également choisir le mobilier dans ce qui est disponible à la suite des réaménagements des services, renouvellement de mobilier.

Choix de la politique tarifaire (gratuité, tarifs modulés, prix unique,...) :

Gratuité

Les postes des dépenses et recettes doivent être obligatoirement équilibrés.

Dépenses (TTC) (indiquer les dépenses qui font l'objet d'une valorisation)		Recettes (TTC) (pour chaque recette, précisez si la recette est déjà acquise et/ou le partenaire financier déjà sollicité)	
INTITULE	MONTANT	INTITULE	MONTANT
Achats	2728€	Auto-financement	1132€
Livre « le petit prince »	20x7.5=150€	Commune de Nangis	1132€
Matériel de peinture	850		
matériel pour graff	500		
Alimentation inauguration	180	Subventions	3000€
Achat meubles	4 tables pliantes et 12 chaises pliantes 1048€	Etat	
Location mobilière		Région	
Véhicule		Département	3000€
Location immobilière		Commune	
Local		Intercommunalité	
		Parrainages	
Transports			
Electricité	100€	Autres (valorisation de prêt de matériel, de mise à disposition de locaux...)	3729€
			748€ (peinture, matériel pinceau...)
			2981€ (fauteuils, tables basse et armoire)
Assurances			
Prestations de services			
Frais postaux et téléphone			
Publicité	50€		
Coûts salariaux liés à l'action (salaires bruts + charges patronales)	(66hx19€)=1254€		

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20240710-DEC-2024-253-AR
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

Autres (valorisation de prêt de matériel, de mise à disposition de locaux...)	3729€		
	748€ (peinture, rouleaux, gants, masques combi,...)		
	2981€ (fauteuils, tables basse et armoire)		
TOTAL DES DEPENSES	7861€	TOTAL DES RECETTES	7861€

Coût de l'opération par bénéficiaire : (coût global de l'opération intégrant l'ensemble des dépenses liées au projet / nombre de bénéficiaires)

Date et Lieu : *Nauvès,*
le

Le Maire
Nolwen
Signature: ER



6_ Documents à joindre impérativement au dossier de candidature

L'absence d'un des documents ci-après énoncés empêchera l'examen du dossier par la commission d'évaluation.

- La photocopie des agréments obtenus par la structure,
- Les récépissés de déclaration pour les centres d'accueil et les séjours habilités par la DDCS,
- En cas de première demande ou de modification :
 - o Pour les associations :
 - La photocopie du récépissé de déclaration de constitution d'association en Préfecture ou Sous-Préfecture,
 - La photocopie de l'insertion au journal officiel et les photocopies des éventuelles modifications intervenues depuis la création de l'association (déclaration en Préfecture et parutions au JO),
 - Un exemplaire des statuts signés par le Président et un membre du Comité de direction, datés et portant le cachet de l'association,
 - La liste des membres du bureau,
 - Le rapport annuel d'activités,
 - Le compte-rendu de la dernière assemblée générale,
 - Le cas échéant la délibération de la collectivité portant délégation de service public à la structure,
 - Le projet pédagogique de l'association ou équivalent.
 - o Pour les communes et EPCI :
 - La délibération portant sur les compétences liées à la jeunesse, à l'animation et aux loisirs du public cible pour les EPCI,
 - La copie du contrat enfance jeunesse, du projet éducatif local de la commune ou de l'EPCI ou tout document équivalent portant sur le projet éducatif et pédagogique de la commune de l'EPCI ou de la structure.
- Un relevé d'identité bancaire

Le dossier dûment complété est à envoyer par mail à jeunesse@departement77.fr :

- avant le **9 février 2024** pour les projets se déroulant entre le **1^{er} janvier 2024** et le **31 août 2024**

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20240710-DEC-2024-253-AR
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

- avant le **6 septembre 2024** pour les projets se déroulant entre le 1^{er} juillet 2024 et le 31 décembre 2024

Passé ce délai, aucun dossier ne pourra être traité.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

Thomas RODRIGUES, Chargée de projet Jeunesse

01.64.14. Thomas.rodriques@departement77.fr